

La problématique de l'argent au sein du

CHRS, centre d'hébergement et de réinsertion sociale Noz-Deiz de Dinan

Pauline Gouzerh, étudiante en deuxième année de master professionnel d'ingénieur social à l'université de Rennes et à l'IRTS de Rennes, stagiaire au CHRS de Dinan en 2010

Je vais tenter ici une approche des difficultés que certaines personnes hébergées au CHRS rencontrent dans la gestion de l'argent. La question de l'argent et de sa capacité de gestion se pose encore plus dans une association vouée à la réinsertion sociale. Il tombe sous le sens qu'insérer c'est d'abord avoir ou pouvoir acquérir un minimum d'autonomie. Il est toujours question au CHRS de rendre les personnes autonomes et notamment face à une gestion de l'argent. L'accès à l'autonomie représente le but à atteindre afin d'envisager une sortie. Il me semble ici important donc d'explicitier sa signification. Par autonomie, j'entends la capacité à se prendre en charge seul sans en référer à un garant, la capacité d'indépendance. L'autonomie recouvre la capacité de responsabilité notamment. Pour certaines personnes, cette capacité d'autonomie existe mais elles connaissent actuellement des situations difficiles qui ne leur permettent pas de la mettre en œuvre. Il est observé que le phénomène de l'argent lorsqu'il fait trop défaut, pervertit en partie la réinsertion.

Présentation du public accueilli

Les CHRS sont des établissements dont la fonction première est d'accueillir « *des personnes et familles qui connaissent de graves difficultés, notamment, économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle* ». ¹

Le CHRS est d'abord un lieu d'accueil et d'hébergement. Cette structure accueille des personnes en difficulté momentanée ou plus durable dans leur vie. En majorité, il s'agit de personnes défavorisées, en grande précarité dans le domaine de l'emploi, du logement, de la santé... Des problèmes administratifs et de surendettement viennent s'y ajouter. Ces personnes ne peuvent plus participer pleinement à la société du fait de circonstances sociales telles que

¹ Loi d'orientation relative à l'exclusion du 29 juillet 1998.

le divorce, la maladie, l'alcool... qui les ont amenés à une précarité économique les empêchant de bénéficier d'un logement autonome.

Le public hébergé est composé précisément de :

- Femmes victimes de violences conjugales
- Auteurs de violences conjugales
- Personnes sortant d'incarcération ou sous main de justice
- Personnes sortant de structures sanitaires et sociales telles que l'hôpital général, l'hôpital psychiatrique, les centres d'addictologie et de post cure.
- Personnes expulsées de leur logement
- Jeunes en rupture familiale
- Personnes sans domicile fixe ou avec un hébergement précaire
- Demandeurs d'asile
- Personnes sans papiers.

Les ressources perçues

Nature des ressources	Nombre à l'entrée	% à l'entrée	Nombre à la sortie	% à la sortie
Sans ressources	34	53.97	15	23.81
Salaires	2	3.17	8	12.70
RMI	15	23.81	21	33.84
Pension alimentaire	0	0	1	1.58
ASSEDIC	3	4.77	5	7.93

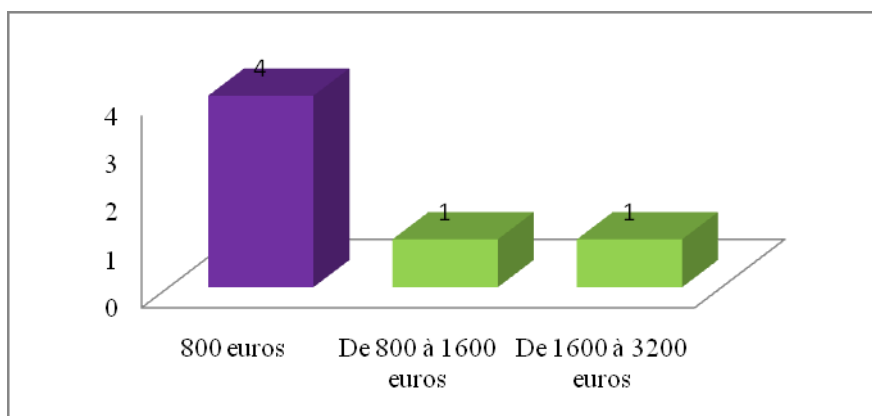
Allocation	4	6.34	8	12.70
API	2	3.17	2	3.17
Autres	3	4.77	3	4.77

34% des personnes hébergées ne disposaient d'aucune ressource à l'entrée au CHRS. Il s'agit fréquemment de personnes n'ayant pas pu faire valoir leurs droits et qui sont en attente de ressources.

Il peut s'agir également de personnes dont la situation administrative, particulièrement compliquée, nécessite du temps pour être résolue. Certaines personnes, assez nombreuses (12,70% à la sortie), bénéficient de l'allocation adulte handicapée.

Il est important de dire que les personnes qui sont hébergées en CHRS sont assez régulièrement en situation de surendettement. En effet, souvent ce sont des personnes qui ont quitté leur ancien logement sans payer de loyer durant plusieurs mois. Certaines situations de surendettement peuvent être aussi la conséquence de pension alimentaire qui n'a pas été payée durant plusieurs années. L'idée de l'accompagnement est aussi de tenter de trouver des solutions à ces problèmes, de créer un dossier de surendettement avec la personne par exemple.

Niveau de surendettement



Analyse des dépenses

Les dépenses des personnes hébergées peuvent être résumées synthétiquement comme tel :

- Personnelles : argent de poche en général, nourriture, cigarettes, cafés, sorties, alcool...
- Dépenses « d'entretien » : lavage du linge, achats d'ustensiles de toilettes, voyages en train, bus...
- Familiale : pension alimentaire pour les enfants...

Quant aux difficultés face à l'argent rencontrées par les personnes, nous observons: des dettes de loyer qui s'accumulent, surconsommation au-delà des moyens financiers possibles, vivre au jour le jour sans aucune prévision. Certains ont une certaine autonomie mais il y a des problèmes de dettes épisodiques. Pour d'autres, un contrôle permanent sur l'argent de poche est nécessaire. Aucune gestion de l'argent dans ce cas n'est visible.

Les personnes hébergées au CHRS sont dans une restriction budgétaire quotidienne de part leur situation budgétaire. Des sentiments de frustrations face au mode de vie dominant qui est basé sur la consommation immédiate émergent. Le montant des prestations telles que le RSA² ou l'AAH³ ne leur permettent pas de satisfaire les besoins matériels de la société de consommation. Le fait de ne pas avoir de voitures, de ne pas pouvoir partir en vacances, de ne pas avoir d'ordinateur, entraîne un écart très important par rapport aux normes de consommation en vigueur dans notre société. Il s'agit d'une privation involontaire justifiée par la précarité des ressources et le souci d'éviter l'endettement mais cette privation n'est pas toujours possible. La notion d'accès au plaisir est différente selon la situation financière. Pourquoi donner la priorité au paiement d'un loyer alors que l'on peut obtenir un plaisir plus intense en achetant le dernier écran plasma ?

Les difficultés de certaines personnes face à l'argent peuvent être expliquées de différentes manières :

- Les difficultés financières peuvent être liées à une incapacité à se restreindre financièrement. (non retenue dans les dépenses). Ces personnes consomment

² Revenu Solidarité Actif

³ Allocation adulte handicapé

beaucoup plus que ce que leur revenu leur permet. En effet, elles dépensent sans égard à leur besoin et ne songent plus aux restrictions qu'entraîne un budget. La difficulté à maîtriser ses envies souligne une incapacité à se réglementer. Pour certaines personnes, certaines restrictions sont impossibles à exercer. Les situations de précarité économiques et sociales peuvent altérer la capacité de contrôle que l'on exerce sur soi-même. L'argent du RSA versé en début de mois peut parfois être dilapidé en quelques jours. L'incapacité à maîtriser ses désirs peut donc entraîner des achats au-delà de la consommation possible financièrement. La capacité d'abstinence est altérée.

Nous pouvons ramener ici ses incapacités de contrôle à un affaiblissement de normes sociales et à une perte de repères sociaux. L'illustration nous en est souvent donnée au sein du CHRS. Monsieur H présente une dépendance à l'alcool et n'a aucune capacité à gérer son argent. Les 70 euros d'argent qu'il possède par semaine peuvent être dépensés en une heure. Ses problèmes d'argent peuvent être liés avec ces problèmes d'alcool. En effet, il ne peut « boire avec modération ». Nous sommes bien là dans une restriction du désir, une incapacité d'auto contrôle. Il n'y a plus ou très peu de maîtrise de soi.

- Consommer peut aussi être une façon de combler des manques matériels mais aussi des carences affectives. On consomme parfois parce qu'on en a assez d'être privé de quelque chose. Cette consommation disproportionnée montre bien à quel point le plus important est de vivre comme les autres et de se sentir satisfait.
- Nous pouvons considérer le problème face à l'argent, de gestion du budget comme un problème de classement identitaire. La consommation est ce qui construit une grande part de l'identité lorsque les autres voies de la reconnaissance sociale font défaut. La consommation est également ce qui permet d'échapper au mépris social et à l'image négative de soi. Cette consommation montre une difficulté à occuper sa place et donc sa classe. Il y a un retournement du stigmatisme de son appartenance aux classes populaires par la consommation afin de marquer sa différence avec ses partenaires. « *On n'est pas du même monde* ». La reconnaissance sociale passe de plus en plus par l'argent, par l'acte de consommer. Arnaud De la Houque dira : « *La reconnaissance sociale s'obtient grâce à l'exhibition de ce que l'on achète* ». Les phénomènes de retournement du stigmatisme peuvent être observés. La position et la place occupées au sein de la société est difficile à tenir.

Pour le sociologue Georg Simmel, l'échange et l'action réciproque que l'argent permet, représentent les fondements de la vie sociale. Il évoque « *le lien de la reconnaissance mutuelle et d'une interaction* ». (Philosophie de l'argent).

L'accompagnement des travailleurs sociaux face aux problèmes de gestion d'argent

Le CHRS insiste beaucoup sur l'idée de responsabiliser le public accueilli et beaucoup d'actions vont dans ce sens. Depuis 1998, une participation financière est demandée pour le paiement du loyer.

Elle est calculée sur la base d'un pourcentage et permet à une personne qui a très peu de ressources de pouvoir comme même participer au règlement du loyer. Le loyer est calculé sous forme d'un pourcentage de 30% des revenus plafonnés à 122 euros pour une personne seule dans une chambre. Même les personnes sans ressources acquittent une contribution qui peut être symbolique ou payée ultérieurement. Selon l'équipe, c'est important car cela permet d'éviter d'être complètement dans l'assistanat. C'est aussi le rapport entre le don et la dette.

Les problèmes auxquels peuvent être confrontés les travailleurs sociaux ici sont les risques d'infantilisation ou de soumission. Cette gestion de l'argent par les éducateurs peut être vécue comme une tendance à réguler la vie des individus. Dans le cas où certaines personnes seraient privées d'autonomie, elles épouseraient les façons de faire du travailleur social sans oser émettre un refus aux solutions de l'éducateur. Il semble être primordial de considérer la personne comme un partenaire, inclus dans une responsabilité partagée et assumant sa propre démarche d'autonomie.

Diverses questions peuvent ici se poser : Comment concilier le respect de la responsabilité de la personne et les limites à sa possibilité de les réaliser ? Comment éviter des situations impossibles à gérer qui risque d'avoir des effets négatifs pour la personne elle-même ? Comment intervenir sans tomber inévitablement dans une tendance à l'infantilisation c'est-à-dire à la privation de la responsabilité ?